

Accessibilité des commerces - Soutien financier

[La Canopée](#)

Vous êtes un établissement de proximité : commerce, bar, hôtel, restaurant ?

Nouveauté > Un soutien financier de l'Etat pour la mise en accessibilité de votre commerce jusqu'en 2028. Sont pris en charge tout travaux et diagnostic.

Aide de 50% des dépenses à hauteur de 20 000 euros.

Information et demande : <https://www.economie.gouv.fr/fonds-accessibilite>

Publié le 30 août 2024